

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du mardi 3 novembre 2020

Au centre culturel de Langeac

Nombre de conseillers communautaires : 57 + 16 pouvoirs

Date de convocation : 26 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 3 novembre 2020 à 14h30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Langeac sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD, pour la tenue d'une session ordinaire.

Présents : Mmes Séverine EYNARD, Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (Cronce), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (La Besseyre-St-Mary), Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE, Martine PAYS, Anne-Marie BRUN, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Madeleine ROMEUF, Laurence CUBIZOLLES, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle Malfant, MM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Mickaël VACHER, Pascal BISCARRAT, Michel BECKERT, Alain BESSON, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Jacques MOUNIER, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Patrick FLINOIS, Nicolas VIGIER, Jean-Michel ALLIGNON, Éric FAVEY, Serge ROCHER, Hervé ROMAGON, Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Denis GAILLARD, Noël ITIER, Gaston CHACORNAC, Jérôme SAUVANT, Michel BRUN, Guy LAFOND, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Nicolas LAURENT.

Pouvoirs : M. Maurice LAC à M. Jean-François BLANC, M. Bernard CUBIZOLLES à M. Philippe MONPLOT, Mme Anne-Lise JAMON à M. Gérard GOUDARD, Mme Patricia BARLIER à Mme Claudine POTIN, M. Raymond FRAISSE à Jean-Jacques LUDON, Mme Eliane CHANY à M. Paul TORRENT, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Gérard BELIN à Mme Marie-Christine DELABRE, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (La Besseyre-St-Mary), M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Ludovic LEYDIER à M. Nicolas LAURENT, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, Mme Agnès JEAN à Mme Karine CROS, M. Franck NOEL-BARON à M. Jean-Pierre BOUET et M. Gilles RUAT à M. Alain GARNIER.

Absents Excusés : Mme Nathalie BOUDOUL, Marie-Andrée PERREY, Magalie MISSONNIER, MM., Bernard VISSAC, Alain CHATEAUNEUF, Joseph VISSAC, Claude GINHAC, Mathieu FLANDIN, Jean-Luc BRINGER, André DORIER, Yves ATTARD et Alain FOULLIT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine DELABRE

Le Président ouvre la séance du conseil communautaire et informe les conseillers qu'en raison de la 2^{ème} vague du coronavirus et la situation très critique du département de la Haute-Loire (très fort taux d'incidence) il a décidé de limiter les points inscrits à l'ordre du jour et de réduire le temps de présence en réunion. Au lieu des 33 délibérations prévues, 18 seront soumises au vote, les autres seront reportées au prochain conseil.

2020-06-01 : Validation du PV du Conseil Communautaire du 8 septembre 2020

Rapporteur : M le Président

Le Conseil Communautaire des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Langeac pour une séance ordinaire du Conseil sur convocation du Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier du 31 août 2020 envoyée au domicile des Conseillers Communautaires.

Sur 85 membres en exercice, 72 étaient présents et 8 pouvoirs ont été donnés par : Mmes Séverine EYNARD à Gisèle RASPAIL (Cronce), Marie-Andrée PERREY à Pascale NOEL, Annie BOULARAND à Claudine POTIN, Caroline SAHUC à Anne-Lise JAMON, Mme Madeleine ROMEUF à M. Jérôme SAUVANT, Mme Agnès JEAN à M. Franck NOEL-BARON, M. Gérard GOUDARD à M. Jacques MOUNIER et M. Gilles RUAT à M. Karine CROS.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

M. Jean-Louis PORTAL a assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- 1- *Validation du PV de la séance du conseil communautaire du 28 juillet 2020 : adoptée à 71 pour, 6 abstentions (Mmes Gisèle PABIOU, Karine CROS et son pouvoir M. Gilles RUAT, MM. Jean-Jacques LUDON, Serge ROCHER et Robert BESSE) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Michel LACROIX, Mmes Anne-Marie BRUN et Marie-Claude COUFORT)*
- 2- *Répartition 2020 du FPIC : adoptée à 78 pour et 2 abstentions (MM. Philippe MONPLOT et Mikael VACHER).*
- 3- *Désignation de conseillers communautaires au Pays de Lafayette (2 titulaires - 2 suppléants) : adoptée à 71 pour, 3 contre et 6 abstentions.*
- 4- *Désignation de conseillers communautaires au Conservatoire Botanique du Massif Central (2 titulaires) : adoptée à 71 pour, 2 contre, 5 abstentions et 5 qui n'ont pas pris part au vote (M. Maurice LAC, Mmes Pascale NOEL et son pouvoir Marie-Andrée PERREY, M. Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Agnès JEAN).*
- 5- *Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : adoptée à 77 pour et 3 abstentions (MM. Thierry ASTRUC, Jean-Pierre BOUET et Mme Gisèle PABIOU).*
- 6- *Désignation d'un conseiller communautaire au Parc Naturel Régional Livradois Forez (1 titulaire) : adoptée à 72 pour, 1 contre et 7 abstentions.*
- 7- *Désignation d'un conseiller communautaire et d'un agent au CNAS (1 délégué élu + 1 agent) : adoptée à 70 pour, 6 abstentions et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Thierry ASTRUC, Christian NICOUX et Mmes Eliane CHANY, Marie-Claude COUFORT).*
- 8- *Désignation d'un correspondant défense : adoptée à 75 pour, 3 abstentions et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jacky DELIVERT et Thierry ASTRUC).*
- 9- *Désignation de délégués communautaires au SICTOM des Monts du Forez (1 titulaire + 1 suppléant par commune Collat, Berbezit, Jax, St Eugénie de Villeneuve, Montclard, St Pal de Senouire, St Préjet Armandon, Varennes) : adoptée à 75 pour, 3 contre et 2 abstentions.*
- 10- *Désignation de délégués communautaires au SICTOM Issoire Brioude (1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant par commune) : 77 pour, 2 abstentions et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Thierry ASTRUC).*
- 11- *Désignation de délégués communautaires au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier (7 titulaires + 7 suppléants) : adoptée à 70 pour, 1 contre et 9 abstentions.*
- 12- *Désignation de délégués communautaires au Syndicat Départemental d'Energie 43 (1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant) : adoptée à 72 pour, 3 contre et 5 abstentions.*
- 13- *Désignation d'un conseiller communautaire à la Commission Locale de l'Eau (1 délégué) : adoptée à 67 pour, 5 contre et 8 abstentions.*
- 14- *Désignation d'un délégué communautaire à la SAFER : adoptée à 70 pour, 2 contre, 4 abstentions et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jacky DELVERT, Alain CHATEAUNEUF, Mme Karine CROS et son pouvoir M. Gilles RUAT).*
- 15- *Désignation de délégués communautaires au CPIE du Velay (1 titulaire + 1 suppléant) : adoptée à 73 pour, 1 contre, 5 abstentions et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Serge ROCHER).*
- 16- *Désignation de conseillers communautaires au conseil d'administration du collège Val de Senouire, du collège du Haut-Allier et du collège Joachim Barrande (1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant par collège) : adoptée à 77 pour et 3 abstentions.*
- 17- *Attribution marché-ALSH mercredis Paulhaguet 2020-2021 : adoptée à 72 pour et 8 abstentions (MM. Alain TAVENARD DEPHIX, Jean-Pierre BOUET, Jacques MOUNIER et son pouvoir Gérard GOUDARD, Jérôme SAUVANT et son pouvoir Mme Madeleine ROMEUF, Mmes Laurence CUBIZOLLES et Marie-Claude COUFORT).*
- 18- *Désignation de conseillers communautaires au SMAT du Haut-Allier (1 titulaire + 1 suppléant par commune) : adoptée à 75 pour, 1 abstention et 4 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Claudine POTIN et son pouvoir Annie BOULARAND et Anne-Lise JAMON et son pouvoir Caroline SAHUC).*
- 19- *Désignation de conseillers communautaires au conseil d'administration de l'Office Intercommunautaire des Gorges du Haut-Allier (4 délégués) : adoptée à 68 pour, 7 contre, 3 abstentions et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Eliane CHANY et Gisèle RASPAIL (LA Besseyre St Marie).*

- 20-Désignation de conseillers communautaires à l'Ecole de musique Mélodica (2 délégués) : adoptée à 65 pour, 5 contre, 7 abstentions et 3 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT et Mme Magali MISSONNIER).
- 21-Désignation de conseillers communautaire à la Mission Locale de Brioude (4 délégués) : adoptée à 75 pour, 3 abstentions et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Didier HANSMETZGER et Alain GARNIER).
- 22-Désignation d'un conseiller communautaire au Réseau Chantier Ecole : adoptée à 74 pour, 3 contre et 3 abstentions.
- 23-Désignation d'un conseiller communautaire au Pôle Emploi : adoptée à 73 pour, 3 contre et 4 abstentions.
- 24-Désignation d'un conseiller communautaire au SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) : adoptée à 74 pour, 3 contre et 3 abstentions.
- 25-Désignation d'un conseiller communautaire à l'Hôpital de Langeac : adoptée à 68 pour, 6 contre, 5 abstentions et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gérard BELIN)
- 26-Autorisation du Président pour créer un poste de chargé de mission TZCLD (Territoire Zéro Chômeur Longue Durée) : adoptée à 68 pour, 2 contre (M. Jean-Luc BRINGER et Mme Karine CROS) et 10 abstentions (MM. Alain TAVERNARD DEPHIX, Philippe MONPLOT, Alain GARNIER, Serge ROCHER, Alain FOUILLIT, Hervé ROMAGON, Gilles RUAT (pouvoir donné à Mme Karine CROS), Jérôme SAUVANT et son pouvoir Mme Madeleine ROMEUF, Mme Anne-Marie BRUN).
- 27-Autorisation du Président pour déposer un dossier de demande de subvention FDI (Fonds de Développement de l'Inclusion)-COVID : adoptée à 76 pour, 3 abstentions (MM. Philippe MONPLOT, Jean-Michel LACROIX et Alain FOUILLIT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Bernard CUBIZOLLES).
- 28-Cotisation annuelle à la Mission locale de Brioude : adoptée à 79 pour et 1 abstention (M. Alain FOUILLIT).
- 29-Désignation d'un conseiller communautaire au CASDIS : adoptée à 61 pour, 9 contre, 8 abstentions et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mmes Florence BELLUT et Michèle MALFANT)

La délibération est adoptée à 70 pour, 2 abstentions (MM. Jérôme SAUVANT et Michel BRUN) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Anne-Marie BRUN).

2020-08-02: Désignation de délégués Communautaires à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Rapporteur : M le Président

Le Président précise que la CLECT doit être constituée suite aux renouvellements municipaux.

COMMUNE	CONSEILLERS TITULAIRES	CONSEILLERS SUPPLEANTS
ALLY	CROZATIER Bernadette	PORTAL Jean-Louis
ARLET	Séverine EYNARD	TRON Chantal
AUBAZAT	TAVENARD DEFIX Alain	HAUSNER Joël
AUVERS	LEBRAT Jérôme	SOULIER René
BERBEZIT	BOUDOUL Nathalie	FEDOU Pierre
BLASSAC	HANSMETZGER Didier	PEPIN Florine
CERZAT	DELIVERT Jacky	BEAUNE Annie
CHANAILEILLES	CHATEAUNEUF Alain	CHASSEFEYRE Pascal
CHANTEUGES	ROUX Sandrine	PAGES Annie
HAZELLES	Bernard VISSAC	VINCENT Hervé
CHARRAIX	GALTIER Roland	MONPLOT Philippe
CHASSAGNE	VACHER Mikaël	PAGES Lionel
CHASTEL	BISCARRAT Pascal	COMBES Jean-Philippe
CHAVANIAC LAFAYETTE	LAC Maurice	GARNIER Michel
CHILHAC	BECKERT Michel	DEBERLE Roland
COLLAT	DELABRE Marie-Christine	MONATTE Georges
COUTEUGES	BESSON Alain	TIVAYRAT Véronique

CRONCE	RASPAIL Gisèle	COUDERT Valérie
CUBELLES	CUBIZOLLES Bernard	BERNARD Norbert
DESGES	HAUDEGUAND Michel	ROCHE Albert
DOMEYRAT	BRUGEROLLE Christophe	BONHOMME Corinne
ESPLANTAS / VAZEILLES	ASTRUC Thierry	CHARRADE Jean-Marc
FERRUSSAC	VIZADE Nathalie	VIZADE Franck
GREZES	GINHAC Claude	COSTON Noël
JAX	Thierry GRIMALDI	Jean-François BLANC
JOSAT	BELLUT Florence	COUPAT Francine
LA BESSEYRE SAINTE MARIE	PASCAL Jean	PAGES Jean-Marc
LA CHOMETTE	PERREY Marie-Andrée	CHATEAUNEUF Florence
LANGEAC	BEAUD Gérard GOUDARD Gérard SAHUC Caroline BOULARAND Annie MOUNIER Jacques FLANDIN Mathieu BOUET Jean-Pierre FARIGOULE Chantal	NICOUX Christian POTIN Claudine MATHIEU Anne-Lise NOEL BARON Franck
LAVOUTE CHILHAC	MERLE Danielle	DAUPHIN Christian
MAZERAT AUROUZE	FRAISSE Raymond	BERTONI Lydie
MAZEYRAT D'ALLIER	MOLHERAT Philippe CHANY Eliane TRONCHERE Loïc PAYS Martine	VIDAL Grégory LESCURE Raphaël ROBERT Régine VACHER Virginie
MERCOEUR	FLINOIS Patrick	BAGES Jean-Claude
MONTCLARD	VIGIER Nicolas	BELMONT Pascale
PAULHAGUET	MISSONNIER Magalie THONNAT Nicolas	BRINGER Jean-Luc MERLE Gisèle
PEBRAC	CUSSAC Alain	Pas désigné
PINOLS	COUDERT Jessica	SOULIER Fabrice
PRADES	DORIER André	CORDIER Pierre
SALZUIT	NOEL Pascale	ITIER Noël
SAUGUES	BRUN Michel CHACORNAC Gaston PLANTIN Joël SAUVANT Jérôme	CUBIZOLLES Laurence LEBRAT Sylvie PAULET Sandrine ROMEUF Madeleine
SAINT AUSTREMOINE	FAGHEON Jean-Paul	FAVEY Eric
SAINT ARCONS D'ALLIER	DURAND Jean-Michel	MALARTRE Laurence
SAINT BERAÏN	ROCHER Serge	MEHDEB Ahmed
SAINT CIRGUES	CLEVIDY Geneviève	BRUN Anne-Marie
SAINT DIDIER SUR DOULON	ROMAGON Hervé	JOURDE Daniel
SAINTE EUGENIE DE VILLENEUVE	Karine CROS	GERENTON Sébastien
SAINT GEORGES D'AURAC	GARNIER Alain	PEGHAIRE Christine
SAINT JULIEN DES CHAZES	MICHEL Sylvie	GALAN José
SAINT PAL DE SENOUIRE	TISSEUR Claude	VESSAYRE Gilles
SAINT PREJET ARMANDON	GAILLARD Denis	BONY Alain
SAINT PRIVAT DU DRAGON	JEAN Agnès	CHAZELET Christian
SAINTE MARGUERITE	LUDON Jean-Jacques	GARNIER Thierry
SIAUGUES SAINTE MARIE	Gilles RUAT Annie CARLET	Yves ATTARD Andrée LIONNET
TAILHAC	LAFOND Guy	TROSSET Gérard

THORAS	LEYDIER Ludovic	COUFORT Marie-Claude
VALS LE CHATEL	CUBIZOLLES Jean-Marc	DUHAMEL Régis
VARENNES SAINT HONORAT	BESSE Robert	Bernard COUDERT
VENTEUGES	AUBAZAC Michel	LAURENT Nicolas
VILLENEUVE D'ALLIER	FOURNIER Marcel	RAMBOURDIN Nathalie
VISSAC AUTEYRAC	PAPARIC Thierry	BONHOMME Yolande

La **délibération** est adoptée à 73 pour.

2020-06-03 Objet : Adoption du règlement intérieur de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

M le Vice-Président rappelle que dans les 6 mois qui suivent le renouvellement de l'assemblée communautaire, la communauté de communes doit se doter d'un règlement intérieur. Il est fixé librement par le Conseil Communautaire qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Aussi ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du Conseil et des organes de la Communauté ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de leur fonctionnement.

Le Vice-Président présente le projet de règlement intérieur.

M Alain GARNIER demande si dans le règlement intérieur peut figurer la création d'un groupe minoritaire ?

M Le Président répond que ce sujet sera proposé en commission administration/finances/ressources.

La **délibération** est adoptée à 68 pour et 5 abstentions (MM. Serge ROCHER, Alain GARNIER et son pouvoir Gilles RUAT, Jérôme SAUVANT et Michel BRUN).

2020-06-04 Objet : délégations du Conseil Communautaire accordées au Président

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Vice-Président propose aux conseillers communautaires d'utiliser la faculté prévue au CGCT d'accorder des délégations de pouvoir au Président dans un souci d'efficacité et de réactivité.

Les pouvoirs suivants sont délégués par le Conseil Communautaire au Président pour toute la durée de son mandat :

Dans le domaine des marchés publics

- Marchés et accords-cadres de **travaux** d'un montant inférieur à 300 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 % lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Marchés et accords-cadres de **fournitures** d'un montant inférieur à 100 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 % lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Marchés et accords-cadres de **services** d'un montant inférieur à 150 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le domaine de l'aménagement, travaux, GEMAPI, déchets, eau et assainissement

- Engagement et signature des contrats avec les éco-organismes de reprise des déchets recyclables et tous les avenants
- Abandon de créances et réduction de titres de recettes sur les ordures ménagères

Dans le domaine de l'enfance/Jeunesse et des transports scolaires

- Engagement et signature des conventions et des contrats des prestations de services et leurs avenants dans la limite des montants autorisés ci-dessus dans le domaine des marchés publics

- Engagement et signature des conventions de mise à disposition des personnels, de locaux et de matériels
- Engagement et signature de conventions et contrats avec les partenaires publics et privés
- Adoption du règlement sur les transports scolaires
- Décisions relatives aux aides versées aux familles pour le transport scolaire pour les élèves externes, demi-pensionnaire et internes.

Dans le domaine de l'économie, du développement durable et des mobilités

- Engagement et signature de conventions, contrats et baux de location de locaux à vocation économique et de leurs avenants
- Vente de terrains sur les zones d'activités de la CCRHA en pleine propriété ou mise à disposition
- Résiliation de contrats, conventions et baux de location de locaux à vocation économique
- Avenants au dispositif du Fonds d'Aide à l'Economie Locale
- Engagement et signature des conventions d'aides avec les partenaires institutionnels

Dans le domaine santé, social et solidarités territoriales

- Signature des règlements de copropriété pour les logements communautaires
- Engagement et signature de conventions avec les partenaires institutionnels
- Demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels

Dans le domaine de la culture, des sports, des loisirs, du tourisme et de la communication

- Engagement et signature de conventions avec les partenaires et avenants
- Adoption des conventions et des règlements intérieurs des équipements sportifs
- Demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels

Dans le domaine de l'administration, des finances et des ressources

- Création, modification ou suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement de tous les services communautaires
- Signature des conventions et avenants de gestion et location des bâtiments
- Renégociation des emprunts et des contrats de prêts
- Remboursements anticipés de prêts et d'emprunts
- Procéder à la souscription d'ouverture de crédit court terme ou de ligne de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite d'un montant maximum de 200 000 €
- Aliénation de biens, d'équipements, mobiliers et matériels dont le montant est inférieur à 50 000 € HT
- Engagement et signature des groupements de commandes dans la limite des montants autorisés ci-dessus dans le domaine des marchés publics
- Demandes de subventions auprès des partenaires publics et privés
- Signature, négociation et résiliation des contrats d'assurance et de leurs avenants, ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférent
- Signature, négociation et résiliation des contrats d'assurance statutaire et des avenants
- Engagement et signature des conventions et contrats passés avec le CDG 43 pour des prestations de services
- Signatures des avenants aux contrats de travail
- Renouvellement de contrat de travail sans création d'emploi ou modification du tableau des effectifs
- D'intenter au nom de la CCRHA les actions de justice et de la défendre et la représenter dans les actions intentées contre elle.
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice, experts et conseillers juridiques dans la limite de 20 000 € HT par dossier.
- Signature de protocole d'accord amiable entre la CCRHA et des tiers et acceptation des indemnités y afférent

A chaque réunion de conseil communautaire, le Président rendra compte des décisions qu'il a prises en vertu de la présente délégation de l'organe délibérant.

M Jean-Pierre BOUET rappelle que le Président devra rendre compte de ces délégations à chaque conseil communautaire.

M le Président explique que ces délégations permettront de réduire la durée des conseils, de débattre des dossiers en commissions et de limiter aux délégations les dossiers peu impactant en conséquences.

Mme Sandrine ROUX souhaite que pour la délégation du conseil au Président en matière de frais d'avocat un plafond soit déterminé.

Après consultation de l'assemblée par vote (Pour : 53, Contre : 5 et Abstention : 15) le plafond est fixé à 20 000 € HT par dossier.

La délibération est adoptée à 61 pour, 2 contre (MM. Jérôme SAUVANT et Alain GARNIER) et 10 abstentions (Mmes Sandrine ROUX, Laurence CUBIZOLLES, Gisèle PABIOU, Patricia BARLIER (pouvoir donné à Claudine POTIN), Karine CROS et son pouvoir Agnès JEAN, MM. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Gilles RUAT (pouvoir donné à Alain GARNIER) et Jean-Marc CUBIZOLLES).

2020-06-05 Objet : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité et/ou pour accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Vice-Président rappelle que suite à la demande d'un agent du service administratif de bénéficier d'un temps partiel de droit à 60 % pour élever son enfant, il convient de recruter un agent contractuel de droit public pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum.

La délibération est adoptée à 67 pour, 5 abstentions (MM. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Christian NICOUX, Serge ROCHER et MME Martine PAYS) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Michèle Malfant).

2020-06-06 Objet : Contrats d'assurance des risques statutaires (Collectivités de 30 agents CNRACL et plus)

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Vice-Président rappelle que la communauté de communes a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Loire de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

La proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociée par le Centre de gestion est la suivante :

Assureur :	CNP/ SOFAXIS
Durée du contrat :	4 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2021
Régime du contrat :	capitalisation
Préavis :	Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Conditions :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Désignation des risques	Franchise	Taux
Décès	Sans	0.15 %
Accident du travail	Sans	3.09 %
Longue maladie / maladie longue durée	Sans	2.16 %
Maladie ordinaire	Avec (30 jours pour IJ)	1.30 %
		6.70 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Risque non assuré

Pour financer le service proposé par le Centre de gestion, une cotisation annuelle indexée sur la même masse salariale est fixée à : 0.08 %

La délibération est adoptée à 73 pour.

2020-06-07 Objet : Demande de subvention DETR 2021 pour la déchetterie de Saugues

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Vice-Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes souhaite mettre aux normes la déchetterie de Saugues et construire un bâtiment.

La mise aux normes consiste à :

- Aménager 2 zones de stockage
- Réfection du giratoire
- Aménager une zone benne
- Aménager les réseaux pluviaux
- Améliorer la signalétique
- Rénover l'espace d'accueil

La construction du bâtiment est un aménagement pour le service (espace sanitaire, vestiaires,...).

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES	Montant en euros
Travaux	389 343
Maîtrise d'œuvre (5,5%)	21 413,84
TOTAL	410 756,34
RECETTES	Montant en euros
DETR 2021(50%)	205 378,17
Autofinancement	205 378,17
TOTAL	410 756,34

La délibération est adoptée à 71 pour, 1 abstention (M. Jean-Michel ALLIGNON) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. René SOULIER).

2020-06-08 Objet : Demande de subvention DSIL 2021 - Maison communautaire et culturelle de proximité à Saugues

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le Vice-Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes souhaite réaliser une maison communautaire culturelle de proximité à Saugues en lieu et place d'une Maison France Service.

L'idée est de regrouper l'office de tourisme, l'accueil de la Communauté de communes, l'aide au numérique, un espace d'exposition, un lieu de coworking, le relais petite enfance, l'antenne de musique, une salle multi-associative et la bibliothèque dans un hôtel désaffecté.

Il s'agit de réhabiliter le bâtiment de l'ancien Hôtel de France situé rue des fossés à Saugues sur 3 niveaux de 170 m2 environ chacun afin d'y installer :

1er niveau : antenne de la communauté de communes avec aide au numérique, au coworking et les locaux dédiés à l'office de tourisme avec espace d'exposition lié à la bibliothèque.

2ème niveau : locaux destinés au Relais Petite Enfance (RPE), antenne de musique et espace lecture dédié à l'enfance-jeunesse.

3ème niveau : bibliothèque (en partenariat avec la commune de Saugues).

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES	Montant en euros
Travaux (aménagement des niveaux RC, R+1, R+2)	780 000

Travaux en variante	105 637,50
Maîtrise d'œuvre	75 551
TOTAL	961 188,50
RECETTES	Montant en euros
Région (20.8%)	200 000
DSIL 2021 (21.8%)	209 370.19
DGD (assiette subventionnable : 599 301,03) 40%	239 720,41
Département (assiette subventionnable : 599 301,03) 20%	119 860,20
Autofinancement (20%)	192 237.70
TOTAL	961 188,50

M Jérôme SAUVANT intervient pour faire remarquer que la Commune de Saugues demande que soit revue la ventilation entre les niveaux et constate qu'il n'y a pas de consensus entre la commune et la CCRHA sur l'affectation des niveaux.

M Le Président explique que l'APS a été voté sur des choix actés. Revoir le dossier dans sa conception explique un abandon du dossier qui a été accepté par le bureau et par les commissions. Le RPE (Relais Petite Enfance) au RDC a été écarté car le service est plus fonctionnel à l'étage avec un accès sécurisé, des commodités matérielles (ascenseur, locaux polyvalents) et une extension possible en haut contrairement au bas qui offre moins d'espaces disponibles.

M Philippe MOLHERAT demande pourquoi la commune souhaite placer le RPE en bas ?

Mme Madeleine ROMEUF répond qu'en bas il y a un accès direct au jardin extérieur.

M Le Président rajoute que l'accès se fera par l'ascenseur ou l'escalier.

La délibération est adoptée à 65 pour, 7 abstentions (Mmes Anne-Marie BRUN, Gisèle RASPAIL (Cronce), Chantal FARIGOULE et MM. Michel BECKERT, Jérôme SAUVANT, Jean-Pierre BOUET et Serge ROCHER) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Gilles RUAT (pouvoir donné à Alain GARNIER).

2020-06-09 Objet : Désignation de représentants au groupement de commande du diagnostic social porté par la CC Brioude Sud Auvergne

Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL

Le conseil communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commande entre la communauté de communes Brioude Sud auvergne et la communauté de communes des rives du Haut-Allier afin de retenir un cabinet pour réaliser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) du territoire, cette démarche étant soutenue par le Département et la CAF.

Cette étude est le préalable obligatoire de la future Convention territoriale Globale (CTG) qui succèdera en 2022 au contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF.

Il appartient à chaque membre du groupement d'élire les membres titulaires et suppléants de la CAO du groupement.

Sont élues : Mme Marie-Christine DELABRE comme membre titulaire

Mme Jessica COUDERT comme membre suppléant

La délibération est adoptée à 65 pour, 6 abstentions (Mmes Madeleine ROMEUF et Gisèle PABIU et MM. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Alain GARNIER et son pouvoir Gilles RUAT) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. René SOULIER et Jean-Marc CUBIZOLLES).

2020-06-10 Objet : Avenant n°1 à la maîtrise d'œuvre du centre aqualudique

Rapporteur : M Le Président

Le Président explique aux Conseillers Communautaires que suite à la validation de l'avant-projet définitif (APD) du 28 février 2020 avec un montant de travaux de 5 508 299 € HT, il conviendrait d'affiner la répartition des travaux en base, en variante et en option d'une part et d'accepter la signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre d'autre part.

La répartition des montants des travaux et de la maîtrise d'œuvre se répartit comme suit :

TRAVAUX	Montant en € HT	MAITRISE D'OEUVRE	Montant en € HT
Enveloppe initiale	4 586 000 € HT	11.566 %	530 421.35€ HT
Acte d'engagement signé le 4/09/2019			
Validation de l'APD le 28 février 2020 sur un montant de travaux total de 5 508 299 € HT			
TRAVAUX	Montant en € HT	MAITRISE D'OEUVRE	Montant en € HT
en base au stade APD	4 238 724 € HT	11.566 %	490 250.81 € HT
en variantes au stade APD	+ 683 507 € HT	11.566 %	79 054.42 € HT
en options au stade APD	+ 586 068 € HT	11.566 %	67 784.62 € HT
A valider nouvelle répartition de l'APD		A valider l'avenant n°1 de 106 688 .50 € HT	
Montant total de Travaux en euros HT		Montant total de Maîtrise d'œuvre en euros HT	
5 508 299 € HT		637 089.85€ HT	

Concernant les variantes le Président cite la couverture du dôme qui peut recevoir différents choix et les bassins inox. Pour les options il cite le toboggan, le sauna/hammam, les zones vitrées, le passage en tarif vert Ces variantes/options seront arrêtées au moment des appels d'offres.

La délibération est adoptée à 55 pour, 7 contre (Mmes Anne-Marie BRUN, Karine CROS et son pouvoir Agnès JEAN, MM. Mickaël VACHER, Michel BRUN, Gilles RUAT (pouvoir donné à Alain GARNIER), Jean-Marc CUBIZOLLES) et 11 abstentions (Mmes Nathalie VIZADE, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE, Martine PAYS, Laurence CUBIZOLLES et Sylvie MICHEL et MM. Jérôme SAUVANT, Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Hervé ROMAGON et Alain GARNIER).

2020-06-11 Objet : Validation de l'APD et signature de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre de la maison communautaire de services publics culturels de proximité à Saugues

Rapporteur : M Le Président

Le Président explique aux Conseillers Communautaires que la maîtrise d'œuvre assurée par le cabinet FARGETTE a rendu un nouveau projet de Maison communautaire de services publics culturels de proximité à Saugues au stade APD (avant-projet détaillé) dont le montant total des travaux au stade APD s'élève à 885 637.50 € ht.

Il s'agit de réhabiliter le bâtiment de l'ancien Hôtel de France situé rue des fossés à Saugues sur 3 niveaux de 170 m2 environ chacun afin d'y installer :

1er niveau : antenne de la communauté de communes avec aide au numérique, au coworking et les locaux dédiés à l'office de tourisme avec espace d'exposition Robert Sabatier + presse et terrasse conviviale lecture.

2ème niveau : locaux destinés au Relais Petite Enfance (RPE), antenne de musique et espace lecture et jeux dédié à l'enfance-jeunesse et salle multimédia.

3ème niveau : espace bibliothèque dédié aux collections. (Aménagement porté par la commune de Saugues).

TRAVAUX	Montant en € HT	MAITRISE D'OEUVRE	Montant en € HT
Enveloppe initiale pour aménagement de 2 niveaux	600 000	8.15 %	48 900

TRAVAUX	Montant en € HT	MAITRISE D'OEUVRE	Montant en € HT
en base au stade APD pour aménagement de 2 niveaux + Hors d'air avec isolation et hors d'eau du 3 ^{ème} niveau	780 000	8.15 % sur 48 900 € 8.00 % sur 180 000 € + nouveau PC 3 800 €	48 900 + 18 200
en variantes au stade APD	+ 105 637.50	8.00 %	+ 8 451
A Valider l'APD avec variante		A valider l'avenant n°1 de 18 200 € HT A valider l'avenant n°2 de 8 451 € HT	
Montant total de Travaux en euros HT		Montant total de Maîtrise d'œuvre en euros HT	
885 637.50 € HT		75 551 € HT	

La délibération est adoptée à 58 pour, 2 contre (Jérôme SAUVANT et Alain GARNIER), 11 abstentions (Mmes Gisèle RASPAIL (Cronce), Nathalie VIZADE, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE, Laurence CUBIZOLLES et Madeleine ROMEUF et MM. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Gilles RUAT (pouvoir donné à Alain GARNIER), Jean-Marc CUBIZOLLES, Serge ROCHER) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Éric FAVEY et Jacky DELIVERT).

2020-06-12 Objet : Validation de l'APD et signature de l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre de la Maison France Services au public à Langeac

Rapporteur : M le Président

M Le Président explique aux Conseillers Communautaires que la maîtrise d'œuvre assurée par le cabinet CREGUT a rendu un projet de MFS au stade APD (avant-projet détaillé) dont le montant total des travaux au stade APD s'élève à 1 026 000 € ht.

Ce projet correspond à la réhabilitation du bâtiment de l'ancien Moulin situé sur l'avenue Danton à Langeac sur 3 niveaux soit une surface de 1135 m² environ afin d'y installer :

1er niveau de 368 m² : locaux destinés à la MFS (aide au numérique, bureaux d'accueil des partenaires, salle visio-conférence, espace de co-working) et les locaux dédiés à la DDFIP (Trésor Public).

2ème niveau de 368 m² : locaux destinés au siège de la Communauté de communes.

3ème niveau et mezzanine de 340 + 59 m² : salle multifonctions et des locaux destinés aux associations et plus particulièrement la Musique (Avant-Garde et Mélodica).

TRAVAUX	Montant en € HT	MAITRISE D'OEUVRE	Montant en € HT
Montant de l'APD sans aménagement des locaux du Trésor public	826 000	10.65 %	87 969
Validé le 22 novembre 2019		Validé le 17 décembre 2019	
TRAVAUX	Montant en € HT	MAITRISE D'OEUVRE	Montant en € HT
Montant de l'APD avec l'aménagement des locaux du Trésor public	1 026 000	10.65 %	109 269
A Valider le nouvel APD		A valider l'avenant n°2 de 21 300 € HT	

M Jean-Pierre BOUET demande si on a la certitude de la venue du trésor public à la maison de service ?

M Le Président répond que suite aux différents échanges avec la trésorerie et la Direction des Finances Publiques la trésorerie de Langeac devrait rejoindre la MFS au moulin.

M Jean-Pierre BOUET fait le constat que l'on vide le centre-ville et qu'il n'y a pas de cohérence entre le vote d'une motion contre la fermeture de la trésorerie à Saugues et l'accueil des services de la DDFIP au moulin.

M Le Président ajoute qu'il appartiendra au conseil de se prononcer sur l'accueil ou non de la trésorerie au moulin et que c'est aussi une opération de rénovation du patrimoine avec un projet de réhabilitation.

Mme Chantal FARIGOULE souligne que la réhabilitation du moulin peut aussi être une opportunité pour la création d'espaces pour des associations de Langeac.

Mme Anne-Marie BRUN estime qu'il est plus important d'investir pour la trésorerie que pour la création d'un sauna/hamman au centre aqualudique.

M Le Président fait remarquer que le sauna/hamman reste une option

M Jean-Pierre BOUET retient que l'affectation de locaux pour le trésor public au moulin reste une option qui peut être modifiée après débat au conseil municipal de Langeac.

Mme Chantal FARIGOULE demande si la venue du trésor public au moulin joue sur les subventions ?

M Le Président répond que c'est indépendant.

La délibération est adoptée à 64 pour, 1 contre (M. Alain GARNIER), 7 abstentions (Mmes Nathalie VIZADE, Chantal FARIGOULE, Laurence CUBIZOLLES et MM., Gilles RUAT (pouvoir donné à Alain GARNIER), Jean-Marc CUBIZOLLES, Serge ROCHER et Jérôme SAUVANT) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Thierry ASTRUC).

2020-06-13 Objet : Attribution de la maîtrise d'œuvre de la zone d'activités Industrielles de St Georges- d'Aurac et Mazeyrat-D'Allier à Rougeac

Rapporteur : M Philippe MOLHERAT

Le Vice-Président rappelle au Conseil Communautaire que la Collectivité travaille depuis 2010 sur le projet de zone d'activités communautaires sur les communes de Mazeyrat d'Allier et St Georges d'Aurac, entre l'ancienne et l'actuelle RN102, afin de permettre au territoire de disposer d'une réserve foncière pour l'installation d'entreprises industrielles.

La surface commercialisable de cette zone sera d'environ 12 ha, réalisée en 3 phases.

Il propose de retenir le cabinet FBI-ie BEAULAIGUE pour une mission maître d'œuvre aux conditions suivantes :

- 31 955 € HT sur la tranche ferme : APD sur ensemble du périmètre
- 1,5 % sur le montant des travaux des tranches 1 et 2
- 3,5 % sur le montant des travaux de la tranche 3

Pour répondre à la question de M Mickael VACHER sur le coût d'investissement, le Vice-Président avance le chiffre de 4 M€ HT.

M Jean-Pierre BOUET demande si des entreprises se sont manifestées pour s'implanter sur la zone ?

M Le Président répond que oui mais que depuis elles se sont implantées ailleurs.

M Alain GARNIER souhaite qu'un point soit fait sur la maîtrise foncière des terrains notamment pour la création de la STEP.

M Philippe MOLHERAT et le Président répondent que plusieurs accords sont obtenus mais pas encore signés.

La délibération est adoptée à 65 pour et 8 abstentions (Mmes Nathalie VIZADE et Madeleine ROMEUF et MM. Philippe MONPLOT et son pouvoir Bernard CUBIZOLLES, Michel BECKERT, Jérôme SAUVANT, Jean-Claude BAGES, Serge ROCHER).

2020-06-14 Objet : Attribution du marché de travaux de la mise aux normes et construction d'un bâtiment à Saugues

Rapporteur : M Le Président

La communauté de communes gère en régie la collecte des déchets et la gestion de la déchetterie sur le territoire de l'ex-communauté de communes du Pays de Saugues. Il convient de sécuriser le site de la déchetterie et notamment de mettre un dispositif anti chute pour assurer la sécurité des usagers et des agents et d'autre part de construire un dépôt.

Les marchés de travaux se définissent comme suit :

Lot n°	Objet	Estimation en euros HT	Entreprises	Montant en euros HT
Lot 1	Terrassement	100 878	GALTIER TP - Saugues	96 156.80
Lot 2	Maçonnerie	69 484	GAILLARD - Saugues	68 635.40
Lot 3	Charpente	60 000	CMF Structure- Massiac	78 900.50
Lot 4	Menuiserie	16 200	LR ALU - Saugues	20 195
Lot 5	Serrurerie	Infructueux		
Lot 6	Electricité	9 270	BLANC J.D. - Saugues	10 705
Lot 7	Plâtrerie	16 295	CHARLES ET VIGOUROUX - Langeac	16 890.80
Lot 8	Plomberie	3200	BLANC J.D. - Saugues	3 360
Lot 9	Carrelage	3 500	Exbrayat Romain - Le Puy-En-Velay	3 050
Lot 10	Goudron	65 600	Cubizolles - Saugues	48 324
Total estimation		344 427	Total marché	346 217,50

La délibération est adoptée à 71 pour et 2 abstentions (Mme Gisèle RASPAIL (Cronce) et M. Franck NOEL-BARON (pouvoir donné à M. Jean-Pierre BOUET)).

2020-06-15 Objet : Election de conseillers communautaires au Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères Issoire/Brioude (SICTOM)

Rapporteur : M Le Président

Les délégués au SICTOM Issoire/Brioude sont les suivants :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
ALLY	Thibault MOURLAIX	Bernadette CROZATIER
ARLET	Stéphane RAVERDY	Chantal TRON
AUBAZAT	Nicolas LOIR	Frédéric PLET
BLASSAC	Patrick GONZALEZ MARTINEZ	David GONTERO
CERZAT	Roland BOMPARD	Jacky DELIVERT
CHANTEUGES	Arnaud TESTUD	Véronique LEBRETON
CHAZELLES	Anna BALLAIS	Arnaud MARIN
CHASSAGNES	Jean-Paul MENEGAZZO	Lionel PAGES
CHASTEL	Bernard VICARD	Bernard BRANCHEREAUD
CHAVANCIAC-LAFAYETTE	Michel GARNIER	Vincent DAUBLIN
CHILHAC	Aloïs BUMB	Pauline GROSPEAUD
COUTEUGES	Pascal PASSEMARD	Véronique TIVAYRAT
CRONCE	Stéphane RAGEADE	Valérie COUDERT
DESGES	Michel HAUDEGUAND	Albert ROCHE
DOMEYRAT	Franck FILAIRE	Laetitia THOMAS
FERRUSSAC	Guillaume COURET	Franck VIZADE
JOSAT	Mickaël BELLUT	Didier MARTIN
LA CHOMETTE	Marie-Andrée PERREY	Alain MARTIN
LANGEAC	Gérard BEAUD	Gérard GOUDARD
LAVOUTE-CHILHAC	Jean-Michel MARCET	Christian DAUPHIN
MAZERAT-AUROUZE	Raymond FRAISSE	Pierre SERVANT
MAZEYRAT-D'ALLIER	Philippe MOLHERAT	Eliane CHANY
MERCOEUR	Martine CHEVALIER	Patrick FLINOIS
PAULHAGUET	Laurent SAGNOL	Marie-Christine LUDON
PEBRAC	Marie JOLIVET	Clélie TRIPARD
PINOLS	Jacques FRIARD	Lydie DANCE
PRADES	Pierre CORDIER	Franck PLANTIN
SALZUIT	Bernard BON	Gérard DELIVERT
SAINT-AUSTREMOINE	Manuela HOTOLEAN	Eric FAVEY
SAINT-ARCONS- D'ALLIER	Stanislas MARKUT	Jean-Michel DURAND
SAINT- BERAIN	Éric JAMMES	Serge ROCHER
SAINT- CIRGUES	Louise DEPIEDS	Corinne MOURONVAL

SAINT-DIDIER-SUR-DOULON	Michel SALLE	André POMMIER
SAINT-GEORGES-D'AURAC	Alain GARNIER	Grégory PITOT
SAINT-JULIEN-DES-CHAZES	Alain MERLE	Benoît MERLE
SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON	Marc BOURY	Michel PIROUX
SAINTE-MARGUERITE	Amandine BOUCARD	Jean-Jacques LUDON
SIAUGUES-SAINTE-MARIE	Yves ATTARD	Serge COHADE
TAILHAC	Gérard TROSSET	Guy LAFOND
VALS-LE-CHATEL	Jean-Marc CUBIZOLLES	Pierre EUGENE
VILLENEUVE-D'ALLIER	Hubert EYNARD	Jérôme FLANDIN
VISSAC-AUTEYRAC	Philippe CHABANON	Samuel TOURETTE-CHAURAND

La délibération est adoptée à 71 pour et 2 abstentions (M. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Franck NOEL-BARON).

2020-06-16 Objet : Adoption des conventions bipartites avec la Région AURA pour le transport scolaire : services spéciaux et lignes régulières

Rapporteur : Mme Gisèle RASPAIL

Mme la Vice-Présidente rappelle aux Conseillers Communautaires que la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier organise le transport scolaire en tant qu'A02 (Autorité Organisatrice de second rang).

L'actuelle délégation de compétence pour le transport scolaire confiée par le Région au Département de la Haute-Loire prendra fin au 31 décembre 2020. De ce fait, dès le 1^{er} janvier 2021, la Région reprendra en gestion directe cette compétence de transport public routier sur le territoire de la Haute-Loire.

La Région assume déjà cette compétence dans les départements de l'Ain, de l'Ardèche, du Cantal, de La Drôme, du Puy-de-Dôme, de La Savoie et de La Haute-Savoie.

Les missions confiées aux A02 ne seront pas modifiées.

Ce changement d'organisation nécessite la signature des conventions bipartites tant sur les services spéciaux que sur les lignes régulières.

Ces conventions d'organisation relatives à la gestion du transport scolaire sur les services spéciaux définissent les rôles de la Région en tant qu'autorité organisatrice et de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier en tant qu'A02.

Ces conventions prendront effet au 1^{er} janvier 2021 et prendront fin au plus tard le 31 août 2025.

La délibération est adoptée à 70 pour, 2 abstentions (M. Alain BESSON et Mme Michèle Malfant) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Guy LAFOND).

2020-06-17 Objet : Modification des représentants à l'organe délibérant du Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier (SMAT)

Rapporteur : Mme Florence BELLUT

Les délégués au SMAT du Haut-Allier se définissent comme suit :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
ALLY	Lidia ADMIRAL	Michèle MORIN
ARLET	Chantal TRON	Stéphane RAVERDY
AUBAZAT	Stéphane PLET	Marie-Christine GUITTAT
AUVERS	Sylviane MONNIER	René SOULIER
BERBEZIT	Pierre FEDOU	Nathalie BOUDOUL
BLASSAC	Stéphane GUITTARD	Iscia TRIPARD
CERZAT	Olivier VERDIER	Annie BEAUNE
CHANAILEILLES	Gérard ROUSSET	Christiane VAUSSELIN
CHANTEUGES	Véronique LEBRETON	Julien VIZADE
CHAZELLES	Dominique SERVANT	Josiane BOYER
CHARRAIX	Christian PEYRELIER	Annie DURSAP
CHASSAGNES	Aurélié MERLINO	Jean-Pierre MARTIAL

CHASTEL	Sébastien CHOPART	Jean-Michel LACROIX
CHAVANIAC-LAFAYETTE	Maurice LAC	Michel GARNIER
CHILHAC	Pierre-Jean GALLET	Gautier LAJOINIE
COLLAT	Emilie TRESS	Marie-Christine DELABRE
COUTEUGES	Alain BESSON	Jean-Marie MEYNIER
CRONCE	Delphine REGNIER	Valérie COUDERT
CUBELLES	Jean-Pierre MARIE	Olivier FAUDIN
DESGES	Pascal VISSAC	Jean-Paul BISCARRAT
DOMEYRAT	Christophe BRUGEROLLE	Laurent CHAUCHON
ESPLANTAS / VAZEILLES	Daniel CARLET	Sonia CHARDON
FERRUSSAC	Annie BERTHET	Nathalie VIZADE
GREZES	Noël COSTON	Jean-Marc CUBIZOLLES
JAX	Jean-François BLANC	Marie SEGONNE
JOSAT	Mickaël BARRY	Mickaël BELLUT
LA BESSEYRE-SAINT-MARY	Jean-Marc PAGES	Jean PASCAL
LA CHOMETTE	Marie-Andrée PERREY	Florence CHATEAUNEUF
LANGÉAC	Gérard BEAUD	Mathieu FLANDIN
LAVOUTE CHILHAC	Christian DAUPHIN	Hélène VUARIN
MAZERAT-AUROUZE	Stéphanie RIAS	Lydie BERTONI
MAZEYRAT-D'ALLIER	Philippe MOLHERAT	Loïc TRONCHERE
MERCOEUR	Dominique VALLON	Gilles CHAUME
MONTCLARD	Danielle BAUDIN	Thierry FOUILLOUX
PAULHAGUET	Jacques FACY	Hubert DE VERNEUIL
PEBRAC	Clélie TRIPARD	Marie JOLIVET
PINOLS	Annie BAYOL	Mireille CROZEMARIE
PRADES	André DORIER	Monique BENOIST
SALZUIT	Noël ITIER	Bernard BON
SAUGUES	Gaston CHACORNAC	Jérôme SAUVANT
SAINT-ARCONS-D'ALLIER	François VEDRINE	Jean-Michel DURAND
SAINT-AUSTREMOINE	François-Xavier LAMBERT	Gilbert DELIVERT
SAINT-BERAIN	Valérie ROCHE	Admed MEHDEB
SAINT-CIRGUES	Laurent DIPP	Lars SODERMAN
SAINT-DIDIER-SUR-DOULON	Michel SALLE	Catherine POUGHON
SAINTE-EUGENIE-DE-VILLENEUVE	Sébastien GERENTON	Joffrey LOREAUX
SAINT-GEORGES-D'AURAC	Alain GARNIER	Christine PEGHAIRE
SAINT-JULIEN-DES-CHAZES	Alain MERLE	Brigitte LESPINASSE
SAINT-PAL DE SENOUIRE	Gilles VESSAYRE	Claude TISSEUR
SAINT-PREJET-ARMANDON	Paul-Georges LACROIX GILLES	BONY Alain
SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON	Agnès JEAN	Michèle MÖSELER
SAINTE-MARGUERITE	Thierry GARNIER	Jean-Jacques LUDON
SIAUGUES SAINTE MARIE	André RICHARD	Gilles RUAT
TAILHAC	Sandrine BRUSTEL	Hélène SABATIER
THORAS	Marie-Claude COUFORT	Yvan CELLIER
VALS LE CHATEL	Alice CUBIZOLLES	Régis DUHAMEL
VARENNES SAINT HONORAT	Robert BESSE	Bernard COUDERT
VENTEUGES	Philippe LAPLACE	Joëlle CUBIZOLLES
VILLENEUVE D'ALLIER	Valentin BERTRAND	Florence HUBERT
VISSAC-AUTEYRAC	Pascale BLAUGY	Cédric COMTE

La délibération est adoptée à 70 pour et 3 abstentions (Mme Madeleine ROMEUF et MM. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Franck NOEL-BARON).

2020-06-18 Objet : Affectations de subventions aux organismes de droit privé et aux associations (3ème session).

Rapporteur : M Jacky DELIVERT

Le Vice-Président rappelle aux membres du conseil communautaire que des demandes de subventions ont été déposées au siège de la Communauté de communes pour une dernière tranche de programmation de subventions.

En raison de la situation sanitaire particulière et des répercussions sur l'activité associative, la commission CSL a étudié les dossiers en fonction de la grille des critères préétablie tout en établissant 2 priorités :

- Participer solidairement aux frais engagés pour les manifestations annulées ou maintenues mais allégées
- Soutenir exceptionnellement les associations porteuses d'emploi (sportif ou culturel).

La commission a proposé d'attribuer un montant de subvention à chaque organisme. Le bureau a validé ces montants dans la limite de l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2020. La liste des destinataires de cette session avec le montant attribué se décline de la manière suivante :

Association ou organisation	Montant de la subvention en euros pour 2020
DOMAINE CULTURE LOISIRS SPORT TOURISME	
Culture	
Domeyrat réinventé (soutien promotion)	2000
Montchauvet archéologie et patrimoine (opération sauvegarde site à 50% avec commune Saugues)	1200
Harmonie de Paulhaquet (soutien emploi)	1400
Le Rocher d'écriture (salon Livre de Prades ANNULE soutien promotion réalisée)	600
Calandreta Ribeirona (soutien activité)	1500
Sport	
Judo club Paulhaquet (soutien activité)	1000
Judo club Langeac (soutien emploi)	1000
Judo club Saugues (développement activité)	1000
Autres loisirs, environnement, foires	
Haute-Loire Bio (Foire bio ANNULEE remplacée par Drives bio/soutien promotion)	500
Comité des fêtes Chanteuges (soutien organisation sanitaire) Rando des feuilles mortes	500
TOTAL	10 700

M Alain GARNIER demande sur quels critères les subventions sont attribuées ?

M Jacky DELIVERT répond en fonction des frais engagés par les associations dans le cadre de la crise COVID.

Mme Karine CROS intervient au sujet de l'aide versée à la calandreta.

M Jacky DELIVERT souligne qu'une aide a été apportée suite à la perte de recette de l'école liée au Roi de l'Oiseau.

Mme Sandrine ROUX demande si les associations de parents d'élèves d'autres écoles pourront aussi solliciter l'aide de la Communauté de Communes ?

M Le Président répond que la calandreta a la particularité d'être une école qui n'est pas encore sous contrat avec l'éducation nationale. Elle doit avoir 5 années d'exercice avant d'être sous-contrat. Cette école compte actuellement 21 élèves qui suivent un enseignement de l'occitan.

La délibération est adoptée à 69 pour, 1 contre (Mme Anne-Marie BRUN), 2 abstentions (MM. Nicolas VIGIER et Éric FAVEY) et 1 qui n'a pas pris part au vote (M. Serge ROCHER).

Questions diverses

- 1- Mme Sandrine ROUX demande à quelle échéance les gérants de l'auberge de Chanteuges prendront leur service ? M Le Président répond début 2021.
- 2- M Michel BRUN intervient pour signaler que le CD 43 aide les entreprises en difficulté suite au COVID mais que la CCRHA n'a toujours pas délibéré pour signer la convention.
- 3- M Le Président répond que le dispositif n'intervient que pour les entreprises locataires des locaux et pas pour celles qui sont propriétaires. Il avoue ne pas comprendre pourquoi distinguer ceux qui louent de ceux qui portent des remboursements d'emprunts liés à leurs investissements fonciers mais il propose quand même d'intégrer le dispositif.

La séance est levée à 16 h 46.

Langeac le 1^{er} décembre 2020

Signatures :

**Le Président de Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier
M. Gérard BEAUD**



**Le Secrétaire de séance
Madame Marie-Christine DELABRE**



